

**CONVENTION CADRE POUR LE COMMERCE
&
LES ECHANGES ELECTRONIQUES**

Entre

La Société XXXX, domiciliée _____

Représentée par _____

Ci-après dénommée « XXXX » ;

Et

La SOCIETE _____, domiciliée _____,

Représentée par M _____

Ci-après dénommé « Client » ;

PREAMBULE

Les deux entreprises signataires désirent enrichir et faciliter leurs relations d'affaires en pratiquant des échanges par fichiers informatiques dans le cadre de leurs échanges de factures.

La présente convention a pour objet de définir le cadre juridique et technique de l'envoi et la réception de factures sous la forme d'un fichier électronique LP7[®] entre l'émetteur, la société XXXX et le Client.

Il est reconnu que la facture originale opposable au tiers sera désormais sous forme électronique LP7[®] et qu'elle doit être conservée et archivée en tant qu'original.

Tout document papier émanant d'un fichier électronique LP7[®] devient par nature un document de travail qu'il n'y a pas lieu de conserver.

Les deux entreprises signataires ont échangé les informations et les conseils nécessaires à la pratique de ces « échanges électroniques » et considèrent disposer de la compétence nécessaire pour en mener à bien leur pratique.

Après une phase de négociation et de tests, les entreprises signataires ont convenu ce qui suit :

1. OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et juridiques du recours au Commerce Electronique, et en particulier l'envoi de factures électroniques au format LP7[®] entre la société XXXX et son client, signataire de la présente convention.

La société XXXX, enverra à son client, les factures de ses prestations exclusivement sous la forme d'un fichier électronique au format LP7[®].

Conformément à la loi de finance rectificative, il ne peut y avoir concomitamment de factures au format électronique et des factures au format papier.

Les signataires reconnaissent que la facture originale opposable au tiers sera désormais sous forme électronique LP7[®] et qu'elle doit être conservée et archivée en tant qu'original.

Tout document papier émanant du fichier au format LP7[®] devient par nature un document de travail qu'il n'y a pas lieu de conserver

2. PRINCIPES GENERAUX.

2.1. Les entreprises signataires conviennent expressément de substituer de façon systématique l'envoi des factures papier traditionnelles par des échanges électroniques au format LP7[®].

2.2. Le présent contrat ne s'applique que pour la facturation émise par la société XXXX. Les signataires, d'un commun accord et par lettre simple pourront étendre à d'autres documents commerciaux les échanges électroniques sous le format de fichier LP7[®].

Toute impossibilité de recourir aux technologies de la communication pour les échanges électroniques entraînerait pour les entreprises signataires l'obligation de revenir à des supports et à des voies de transmissions traditionnelles, sans mettre en péril leurs relations commerciales.

2.3. Aucune des entreprises signataires ne sera entendue si elle invoque l'utilisation des technologies de la communication pour dénoncer partiellement ou globalement les relations commerciales.

3. RESPECT DES LOIS NATIONALES ET INTERNATIONALES

3.1. La validité des échanges électroniques au regard des lois nationales de chacune des entreprises signataires et des lois internationales n'a aucune influence sur la régularité, la légalité et la validité de leurs échanges sous la forme de fichier électronique au format LP7[®].

3.2. Chaque entreprise signataire devra informer l'autre dans les meilleurs délais de toute disposition de sa loi nationale qui viendrait limiter sa liberté de pratiquer toute communication électronique.

3.3. Chaque entreprise signataire est responsable du préjudice occasionné à l'autre, s'il ne lui a pas signalé les modalités particulières ou l'impossibilité de pratiquer tout ou partie de Communication électronique au regard de sa loi nationale.

3.4. Les entreprises signataires conviennent expressément de respecter les différents textes juridiques qui protègent les données selon leur nature, notamment les données privatives.

4. PREREQUIS TECHNIQUES

4.1. Les entreprises signataires sont responsables, chacune en ce qui la concerne, de leur système d'information dans sa capacité à traiter les échanges électroniques émis et reçus dans le cadre de la présente convention.

4.2. Les entreprises signataires sont responsables, chacune en ce qui les concerne, de leur système d'informations et dans sa capacité à conserver, à archiver et à mettre à disposition des autorités administratives et judiciaires les moyens d'accéder aux données contenues dans les fichiers électroniques au format LP7[®].

4.3. Les entreprises signataires sont responsables, chacune en ce qui la concerne, de la mise en oeuvre des technologies de communication selon les modalités prévues par les présentes. Ils en supporteront la négociation des contrats d'abonnement et de service, les charges et les coûts, s'il y a lieu.

4.4. L'accès et la lecture d'un document au format LP7[®], implique au minimum le téléchargement d'un des logiciels LP7Creator ou LP7Signer disponibles sur internet.

4.5. Par cette convention, le client accepte les pré-requis techniques du logiciel LP7[®], et les protocoles de communications (réseaux intranet/internet) utilisés par le format LP7[®] installé pour traiter les fichiers électroniques reçus (voir annexe technique).

4.6. Le client communiquera à la société XXXX son adresse email pour l'envoi des factures électroniques au format LP7[®]. Le client garantit que les factures arrivées sur cette boîte à lettre seront réceptionnées chaque jour.

5. CHOIX DES TECHNOLOGIES

Le format LP7[®], d'un commun accord est utilisé exclusivement pour l'échange de la facturation électronique. Si une des entreprises signataires se trouve dans une impossibilité quelconque d'utiliser la technologie LP7[®] pour la réception des factures électroniques, il en avertira son fournisseur, la société XXXX, dans les meilleurs délais. Les entreprises signataires choisiront conjointement à titre temporaire ou définitif, exclusif ou alternatif, une autre technologie pour leur communication.

6. CONFIDENTIALITE

Les factures peuvent, suivant les besoins, être adressées en mode confidentiel, scellées avec la signature du destinataire et dont l'ouverture n'est autorisée qu'au seul destinataire

7. RECEPTION ET ACCEPTATION DES ECHANGES ELECTRONIQUES

7.1. Le client, signataire, informera, dans les plus brefs délais, la société XXXX de tout changement d'adresse email.

7.2. Le client, signataire s'engage à lire et à traiter le fichier électronique au format LP7[®] dans un délai normal, comme s'il s'agissait d'une facture papier.

8. SIGNATURE ELECTRONIQUE.

8.1. Pour assurer un niveau de sécurité optimal, les entreprises signataires auront recours à une signature électronique. La signature électronique retenue est un certificat classique au format communément référencé X509V3.

8.2 Du fait du volume des échanges électroniques entre la société XXXX et ses clients, le client signataire accepte et reconnaît que les factures électroniques reçues sont créées et signées électroniquement par un automate informatique sous le contrôle exclusif de la société XXXX.

8.3. La signature électronique apportera la preuve entre les entreprises signataires, de l'origine, de l'intégrité et de l'horodatage des factures échangées.

9. PREUVE

9.1. Les entreprises signataires auront comme preuve les éléments suivants :

- La signature électronique d'appellation de l'original de la facture électronique au format LP7[®] créée à l'aide du certificat d'appellation utilisé par la société XXXX.
- La signature électronique transactionnelle correspondant aux opérations de signature précédentes et créée à l'aide du certificat transactionnel utilisé par la société XXXX.
- Un numéro d'original LP7[®] qui identifie chaque facture électronique par un identifiant unique.
- Le client peut vérifier et contrôler la validité des certificats utilisés par la société XXXX.
- La société XXXX, dans le cas d'un changement de ses certificats, publiera sur son site les changements effectués afin que le client puisse en prendre connaissance.

9.2. Les entreprises signataires procéderont à un archivage des écrits électroniques dans des conditions de pérennité.

9.3. Les entreprises signataires mettront les moyens techniques nécessaires pour conserver la lisibilité des fichiers électroniques au format LP7[®] pendant la durée légale de leur conservation.

10. COLLABORATION

Les entreprises signataires s'engagent à collaborer de manière étroite dans le cadre de la présente convention.

11. ASSURANCES

Chaque entreprise signataire souscrira une assurance pour couvrir les risques issus des pratiques électroniques.

12. RESILIATION

12.1. Lorsqu'un des signataires manque de façon prolongée, soit de son fait soit pour une cause technique, mais en dehors de toute force majeure, aux obligations issues de la présente convention, l'autre signataire a la faculté de dénoncer la présente convention.

13. ARBITRAGE

13.1. Les entreprises signataires conviennent que tout différent portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution et la résolution de la présente convention sera porté devant la juridiction commerciale.

13.2. Les entreprises signataires conviennent que tout différent portant sur le contenu, l'interprétation, l'exécution et la résolution des écrits signés électroniquement dans un format de fichier LP7[®], seront portés devant la juridiction compétente.

14. SIGNATURE ELECTRONIQUE

14.1. Dans l'hypothèse où les entreprises signataires de la présente convention auraient précédemment contractées en vue d'échanger des documents signés électroniquement, alors cette convention pourra être signée électroniquement entre les entreprises signataires. Dans ce cas et uniquement dans ce cas, les parties signataires déclarent accepter la signature électronique de ce document, sous réserve qu'elle soit effectuée par chacune des parties. Dans le cas où la signature électronique est utilisée, seul le document électronique signé par chacune des entreprises signataires fait foi et est opposable aux tiers.

Pour XXXX

pour _____

Nom :

Nom :

Qualité :

Qualité :

Date :

Date :

Signature (faire précéder de la mention lu et approuvé) : Signature (faire précéder de la mention lu et approuvé) :